

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2014

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

Présents : MM. Charles DOTT, J-Michel HATT, Jean-Jacques HORNECKER, Patrick LENTZ, J-Paul UHL, Mmes Djemila ARMBRUSTER, Marie-Claire BURGER, Martine BUREL.

Absents : – M. Jean-Georges MEHL

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2014

Le procès-verbal de la séance du 17 février dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Approbation du compte administratif 2013

Le Maire propose de laisser au futur conseil municipal sorti des urnes du 23 et 30 mars, l'adoption des taxes et du budget 2014 et de n'adopter que les comptes 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 de la Commune, et dont la balance de présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	123 815,88 €
Recettes de fonctionnement	198 627,23 €
Résultat reporté	172 874,87 €
Excédent	247 686,22 €
Dépenses d'investissement	53 040,19 €
Restes à réaliser	25 000,00 €
Résultat reporté	- 24 098,89 €
Recettes d'investissement	51 356,37 €
Déficit	- 50 782,71 €
Excédent global de clôture	196 903,51 €

Cet excédent record permettra au nouveau conseil d'effectuer tous les investissements programmés en 2014. Il signale qu'en avril 2014 le prêt contracté par la commune sera entièrement remboursé.

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, constatant que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 196 903.51 euros, et vu les restes à réaliser 2013 en dépenses d'investissement d'un montant de 25 000 euros, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté	196 903,51 €(ligne 002 du budget 2014)
Excédent de fonctionnement capitalisé	75 782.71 e (ligne 1068 du budget 2014)
Report du déficit d'investissement	50 782.71 €(ligne 001 du budget 2014)

4. Approbation du compte de gestion

Le Conseil municipal approuve sans observation le compte de gestion pour l'année 2013 concernant la commune de Hohfrankenheim, présenté par le Madame le Trésorier de Hochfelden.

5. Attribution du marché pour la création d'un bassin de rétention Rue des Acacias

M. le Maire informe les membres du Conseil que suite au transfert des dossiers de marché au maître d'œuvre ANTEAGROUP, ce dernier a attribué la note la plus élevée à la Société RAUSCHER sise à 67320 ADAMSWILLER et ce pour un montant de 37 027.95 €H.T. Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer le marché à cette société.

Le démarrage des travaux de construction de ce bassin de rétention et le renforcement des deux chemins ruraux pourront donc démarrer prochainement..

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette attribution et à solliciter des subventions auprès des instances départementales.

6. Adhésion au Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI)

M. le Maire informe les conseillers qu'il a été convié récemment à une réunion d'information et de concertation coordonnée par la Communauté de communes de la région de Brumath. Ce programme a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de la Haute Zorn a déjà élaboré un tel P.A.P.I.

Au vu aussi de la décision du Conseil Général du Bas-Rhin de ne plus financer les travaux de lutte contre les inondations et les coulées de boues, il nous est proposé de participer à la démarche d'élaboration du PAPI du bassin versant aval Zorn-Landgraben et de mobiliser les fonds du programme LIFE 2014-2020 qui cible des projets ambitieux dans le domaine de l'innovation et du progrès environnemental.

Le portage et la coordination du projet sera assuré par la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

Notre dossier de travaux de lutte contre les coulées d'eaux boueuses est susceptible d'intégrer un tel programme sur l'aval du Bassin versant de la Zorn, celui-ci incluant les affluents.

Après délibération, le Conseil Municipal

-approuve l'adhésion de la commune de Hohfrankenheim à la démarche d'élaboration du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) et du programme LIFE du bassin versant aval Zorn-Landgraben

-approuve l'intégration de la Commune de Hohfrankenheim au périmètre du PAPI du bassin versant aval Zorn-Landgraben

-accepte de participer au financement des frais d'élaboration du dossier de candidature et de labellisation du PAPI

-accepte que la Communauté de Commune de la Région de Brumath assure le portage et la coordination du projet

-autorise Le Maire à signer les documents correspondants.

7. Point sur le programme d'investissement 2014 du SICTEU dans la commune

Le programme d'investissement du Sictou dans notre commune pour créer un réseau d'eaux pluviales dans la rue des Acacias, des Thuyas et des Vergers, permettant de déconnecter les eaux du bassin versant est de la station d'épuration, en est au stade de la passation des marchés et les travaux devraient débuter en septembre 2014.

Le Sictou remplacera également une partie du réseau d'assainissement de la rue de l'Ecole dans le cadre des travaux de rénovation de cette rue. La commune prendra à sa charge les travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales pour un coût estimatif de 92 700€ HT. Les travaux de rénovation de l'éclairage public de la rue de l'école peuvent être rajoutés à la maîtrise d'œuvre du Sictou.

8. Délégation service public GAZ

La commission de « délégation de service public » qui s'est réunie avant la réunion de ce jour du Conseil, a ouvert l'enveloppe parvenue le lundi 10 mars à 14h, contenant le dossier de l'offre de réseau GDS pour la gestion du réseau de distribution de gaz dans notre commune. La commission examinera les conditions tarifaires de ce dossier et le planning prévisionnel. Suite au rapport de la commission, le Conseil municipal pourra prendre une délibération définitive vers le 17 mai 2014.

9. Demande de subvention

Le Conseil municipal décide d'accorder une aide de 50 € à l'association « Garde et Aide à Domicile » établie à Saverne. .

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce versement. .

10. Divers

- Pour rappel les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014 ;
(Selon les textes en vigueur, il y a lieu de se munir d'une pièce d'identité)

- M. le Maire remercie chaleureusement pour leur action au profit de la collectivité, les deux conseillers qui ont décidé de ne plus se représenter aux élections: Jean Michel Hatt, adjoint, qui a siégé 37 ans au conseil municipal et près de 20 ans dans le corps des pompiers et Jean Paul Uhl qui a effectué plusieurs mandats de conseiller.